



SM4CC (Siren : 200031268)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	La Roche-sur-Foron
Arrondissement	Bonneville
Département	Haute-Savoie
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/01/2012
Date d'effet	30/01/2012

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Stéphane VALLI

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	1 Place Andrevetan
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	74800 LA ROCHE SUR FORON
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	99 708
Densité moyenne	208,57

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
74	CC Arve et Salève (247400583)	CC
74	CC des Quatre Rivières (247400666)	CC
74	CC du Pays Rochois (247400724)	CC
74	CC Faucigny - Glières (200000172)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>Organisation de la mobilité : services réguliers, transport à la demande, transports scolaires. Concourt au développement des modes de déplacements terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur à l'exception des compétences dévolues au pôle métropolitain et à la CC4R (hors services autopartage, covoiturage, voies vertes, boucles cyclables, vélo routes).</i>
- Transport scolaire

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)